

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 19 (1931)
Heft: 4

Rubrik: Société d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 12 mars 1931,

à l'Hôtel Suisse.

Une quinzaine de membres sont présents:

1° Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1930 est lu et approuvé sans observation.

2° Le *Président* donne lecture de son rapport sur l'activité de la société en 1930. Ce rapport sera publié dans les *Annales*. Il est approuvé à l'unanimité.

3° M. *Corpataux* donne connaissance des comptes de 1930. Ils présentent fr. 4727.20 de recettes, fr. 4411.51 de dépenses, soit un bénéfice de fr. 315.69. La fortune de la Société est de 3460 fr. 44.

M. *Duruz* lit le rapport des vérificateurs des comptes et propose de les approuver.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4° M. *Corpataux* donne connaissance du budget pour 1931. Il prévoit un total de recettes de fr. 3990.—, de dépenses de fr. 5113.— d'où un déficit de fr. 1123.— qui provient des fortes dépenses dues au centenaire de 1830.

Le *Président* estime qu'il est difficile d'augmenter la cotisation, qui est modeste, il est vrai; la seule chose à faire est d'augmenter le nombre de nos membres.

M. *Schuh* croit qu'il ne faut pas s'effrayer du déficit qui est occasionnel. Une augmentation de la cotisation ne fera que provoquer des démissions: il nous faudra donc amortir peu à peu ce déficit. Il propose de commémorer cette année, en une séance un peu solennelle le 450^{me} anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, ce qui pourra se faire à peu de frais.

M. *Bovel* annonce que le Conseil d'Etat accordera, en plus du subside annuel, un subside extraordinaire qui permettra à la Société de combler une partie du déficit.

M. *Ems* relate que, lors de la course d'été, quelques membres de la Société ont dégusté, avant le banquet, un apéritif interdit par nos lois et qu'un personnage peu intéressant, étranger à la Société, paraît-il, mais inconnu, a dénoncé le fait à l'autorité, de sorte que les tenancières de l'hôtel ont été condamnées à une amende de fr. 5. — et aux frais, soit en tout fr. 10. —. Il propose que la Société rembourse cette somme à l'hôtelier.

La proposition de M. *Ems* est adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité, la cotisation est fixée à fr. 7. — pour 1931 et le budget est adopté.

La proposition de M. *Schuh* est également adoptée.

5. A l'unanimité, et à main-levée, sont reçus membres de la Société:

M^{lle} Hélène Terraz, licenciée ès-lettres, présentée par M. *Castella*; MM. Auguste Chardonnens et le Dr Jacques Wirz, prof. à Fribourg, présentés par M. Bernard de Vevey; Louis Blanc, Dr jur., directeur, à Bulle, Henry Bardy, secrétaire de la Chambre de Commerce, et Jean Oberlin, receveur général, à Fribourg, présentés par M. *Corpataux*; l'Institut agricole de Grangeneuve, présenté par M. Jules Collaud.

Il a été pris acte des démissions par l'adoption du rapport du président.

6° Le *Président* rappelle la proposition qu'avait faite M. *Bise*, l'année dernière, d'aller à Spiez ou à Grandson. Un membre du comité avait également parlé d'une course plus modeste: Bellegarde, le Bruch, Gessenay et rentrée par la vallée de la Sarine.

M. *Collaud* propose, si la course a lieu en Gruyère, que l'on s'arrête à Grangeneuve en rentrant, où l'on pourrait faire une petite conférence sur l'histoire du domaine de Grangeneuve.

M. *Castella* dit que l'arrêt à Grangeneuve en rentrant de la Gruyère ne serait guère possible. Par contre, on pourrait facilement organiser une réunion de l'été à Hauterive, pour y visiter les vitraux, et tenir la séance à Grangeneuve.

Sur proposition de MM. *Ems* et *Fragrière*, il est décidé à l'unanimité de faire la course d'été à Bellegarde et à Gessenay, par le Bruch.

7° Pour l'élection du comité, M. *Bovel*, propose de la faire à main-levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, puis sur proposition de M. *Collaud*, le comité est réélu, à l'unanimité, pour une nouvelle période statutaire de trois ans. Il est donc composé de MM. Gaston *Castella*, président, Pierre de Zurich, vice-président, Henri Næf, Georges *Corpataux*, caissier, et Bernard de Vevey, secrétaire.

A l'unanimité, MM. Duruz et Ems sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes.

Le *Président* signale que la Société a fait tirer à part les conférences de 1830 et les a réunies en un volume pour être remis à chaque conférencier à titre d'hommage reconnaissant.

Il signale en outre que le curé de Leysin est propriétaire du seul portrait connu du pauvre Jacques. Il espère pouvoir le montrer à l'une de nos prochaines séances.

8. M. *Broillet* expose la situation du Musée cantonal d'art et d'histoire. Autrefois, tout le monde s'intéressait au musée, les achats et les dons étaient très nombreux, de telle sorte que Max Techtermann a pu organiser 13 salles au Lycée: c'étaient des collections parmi les plus belles de la Suisse. On parlait alors déjà de construire. Mais, l'Université s'installa au Lycée et occupa peu à peu toutes nos salles. Les collections ont dû être mises dans des caisses et se détériorent. Le public croit que le principal est le Musée Marcello et la collection de Saulxure, alors qu'il ignore le plus important. L'hôtel de l'ancienne préfecture est notoirement insuffisant parce qu'un étage seulement pourra être aménagé pour les collections qui étaient au Lycée.

Il faut construire. M. Broillet a élaboré un vaste projet qui pourrait être exécuté par étapes. Derrière le Conservatoire serait construit une chapelle, avec cloître entre le Conservatoire et la Préfecture, puis des bâtiments dans le prolongement de la Préfecture et perpendiculairement à la rue de Morat.

Il vaudrait mieux ne pas séparer le Musée d'art du Musée d'histoire.

Il espère que la population, le gouvernement et l'université comprendront cette situation. Nos collections sont ignorées et se détériorent par le fait de l'entassement, de l'humidité, de la poussière. Il faut absolument trouver un remède si on ne veut pas aboutir à la destruction.

M. *Castella* partage les appréhensions de M. Broillet, une pareille situation ne peut pas durer. Il prie instamment les autorités de faire tout ce qui est possible et propose de voter la résolution suivante: « La Société d'histoire du canton de Fribourg, comptant quatre cents membres, réunie en assemblée générale le 12 mars 1931, a entendu avec le plus grand intérêt M. Broillet, conservateur du Musée, lui exposer *L'avenir de notre Musée cantonal d'art et d'histoire*. Elle adopte ses conclusions et prie respectueusement et instamment le Conseil d'Etat de donner, aussitôt que possible, au conservateur du Musée et à l'archéologue cantonal les moyens nécessaires pour mettre en valeur nos richesses artistiques et le patrimoine de notre passé. Elle estime que l'honneur de Fri-

bourg, ville d'art et centre de hautes études, exige que ces trésors soient rendus accessibles au public et aux historiens.»

Cette résolution est votée à l'unanimité.

M. *Ems* estime que la Bibliothèque cantonale, les Archives d'Etat et le Musée d'art et d'histoire sont trois institutions indispensables à notre université. L'idée d'utiliser le bâtiment de l'ancienne Préfecture pour y installer le Musée est heureuse, mais ce n'est pas suffisant.

MM. *Schuh et Duruz* rappellent qu'il y a bien des années déjà Georges de Montenach et M. Weitzel déploraient l'état lamentable de nos œuvres d'art.

M. *Bovet* dit que le gouvernement s'intéresse vivement à l'avenir de notre Musée. Mais ce sont des dépenses élevées que seul le Grand Conseil peut autoriser. Le moment est cependant venu d'agir. Le Département de l'Instruction publique étudie la question et il espère qu'une solution ne tardera pas. Il faut rendre hommage au grand travail qu'a fourni le connaisseur et chercheur infatigable qu'est M. Broillet.

M. *Castella* remercie M. Bovet de l'intérêt du gouvernement. La Société d'histoire doit prendre contact avec nos autres sociétés du canton et s'adresser au Grand Conseil, afin que la première tranche de crédit soit votée. Toutes nos institutions sont solidaires, et il faut éviter de disperser nos efforts.

M. *Fragnière* croit qu'il faudrait faire une pétition, et il est prêt à prendre à sa charge les frais d'impression.

M. *Broillet* remercie la Société de son intérêt, il croit qu'il faut faire une propagande intense, notamment par des articles dans les journaux.

Le comité étudiera donc les mesures à prendre et les démarches à faire.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire :
B. DE VEVEY.

Le Président :
G. CASTELLA.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

du 11 juin 1930,
à l'Hôtel Suisse.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 1931 est lu et approuvé.

M. *de Raemy* donne lecture d'un chapitre de son grand ouvrage sur les émigrés dans le canton de Fribourg où il nous montre